

Québec, le 5 juin 2013

Monsieur Guy Thibodeau
Président-directeur général
Agence de la santé et des services sociaux
de la Capitale-Nationale
555, boulevard Wilfrid-Hamel Est
Québec (Québec) G1M 3X7

Monsieur le Président-Directeur général,

Les 19 et 20 mars dernier, le Centre d'hébergement St-Jean-Eudes a reçu la visite de l'équipe mandatée par le docteur Réjean Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, afin d'évaluer la qualité du milieu de vie dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) du Québec. Subséquemment à cette visite, un rapport, dont vous trouverez copie en pièce jointe, a été rédigé afin de présenter les constats qui se dégagent de cette évaluation ainsi que des recommandations qui en découlent.

En matière de qualité des services offerts en CHSLD, l'agence de la santé et des services sociaux est responsable de l'implantation de l'approche Milieu de vie et de son appropriation par les établissements de sa région. Elle doit également assurer une vigilance continue auprès de l'ensemble des établissements publics ou privés, afin que des services et des soins de qualité soient offerts aux personnes âgées qui y sont hébergées.

Pour donner suite à toutes les recommandations qui ont été formulées dans le rapport, l'établissement doit produire un plan d'amélioration et le faire approuver par l'agence, et ce, dans un délai maximal de 60 jours à compter d'aujourd'hui.

Le suivi de ce plan d'amélioration, que l'agence effectuera notamment par des visites, devient la pierre angulaire du processus d'amélioration continue en permettant d'assurer la pérennité des actions qui garantissent un milieu de vie de qualité. Considérant les délais exceptionnels entre la date de visite et la transmission du rapport, l'agence peut effectuer une première visite de suivi au moment de l'approbation du plan d'amélioration.

... 2

Le rapport de visite sera déposé sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans les dix jours suivants cette lettre. Nous vous demandons, ainsi qu'à l'établissement, de le rendre également accessible sur vos sites Internet respectifs. Concernant le plan d'amélioration, il devra également être accessible sur votre site Internet et celui de l'établissement, au plus tard dix jours après la date d'approbation. Il sera également accessible sur le site Internet du MSSS par le biais d'un hyperlien.

Enfin, pour toute question, vous pouvez communiquer avec madame Stéphanie Morin, chef du Service de l'appréciation de la qualité en CHSLD, au numéro 418 266-8775 ou par courriel (stephanie.morin@msss.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur le Président-Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre associé,



Sylvain Gagnon

p. j. Rapport de visite
Plan d'amélioration

c. c. Madame Clémence Boucher, directrice générale
Centre d'hébergement St-Jean-Eudes inc.

N/Réf. : 13-SS-00183-03